

Liste des pièces à fournir

Pour l'achat d'une concession

Pour l'achat d'une concession pleine terre :

- l'acte de décès dans le cadre d'une acquisition en vue d'une inhumation
- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour l'achat d'un caveau :

- l'acte de décès
- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile nîmois de moins de 3 mois

Consulter la liste des justificatifs de domicile recevables

• Pour le renouvellement d'une concession

- une pièce d'identité
- le titre de concession éventuellement afin de faciliter les recherches
- le livret de famille dans le cas où le demandeur est un ayant droit du concessionnaire
- en cas d'empêchement du concessionnaire, un certificat médical indiquant que le concessionnaire ne peut pas se déplacer et une autorisation établie par le concessionnaire autorisant l'ayant droit à réaliser le renouvellement de la concession